

GRAHAM & BROWN

RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION (EU 305/2011) DECLARATION DE PERFORMANCE

Numéro de la déclaration: **GF0003-CPR-2018** Révision: **2** Juillet **2018**

1. Code d'identification unique du type de produit:

Wallpaper de fibre de verre

2. Type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant d'identifier le produit de construction tel que requis en vertu de l'article 11 (4):

Modèle et le code de lot, tel que fourni sur l'étiquette du produit relevant de cette classification

3. Usage ou les usages du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Décoration intérieure des murs et autres surfaces décoratives

4. Nom, raison sociale ou la marque de commerce enregistrée et l'adresse de contact du fabricant tel que requis en vertu de l'article 11 (5):

**Graham & Brown
Agriport 99
1775 TA Middenmeer
The Netherlands**

5. Le cas échéant, le nom et l'adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 (2):

NOT APPLICABLE

6. Ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction énoncées à l'annexe V:

System 1

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

EN 15102:2007+A1:2011

Nom de l'organisme notifié à effectuer des essais:

1020

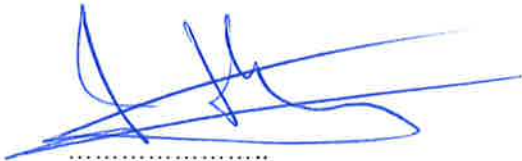
8. Performance déclarée

Caractéristiques essentielles	Résultats	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	B-s1,d0	EN 15102:2007+A1:2011
Dégagement de formaldéhyde	Passé <120 mg / kg	
Libération d'autres substances dangereuses: - Des métaux lourds et des éléments spécifiques	Passé Antimoine <20 mg / kg Arsenic <25 mg / kg Baryum <500 mg / kg Cadmium <25 mg / kg Chrome <60 mg / kg Plomb <90 mg / kg Mercure <20 mg / kg Sélénium <165 mg / kg	
- D'un monomère de chlorure de vinyle	Passé <0,2 mg / kg	
L'absorption acoustique	Performance non déterminée	
Résistance thermique	Performance non déterminée	

9. La performance du produit identifié aux points 1 et 2 est en conformité avec les performances déclarées au point 8.

Cette déclaration de performance est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par et au nom du fabricant par:



Frank Heilig
Commercial Director Northern Europe

Juillet 2018